

penser que cela puisse se faire sans qu'il y ait eu un délai, et qu'ainsi une infraction qui était en voie d'être commise ne devient pas, à ce moment-là, une infraction qui a été commise au moment où elles en informent le directeur. Même si l'on est d'avis qu'une infraction est en train d'être commise, au moment où on communique avec le directeur et qu'on fait ce qu'il faut, un certain temps s'est écoulé et cela devient une opinion qu'une offense a été commise...

M. Benidickson: Pas nécessairement.

L'hon. M. Fulton: ... et si l'infraction n'est pas complète, elle sera prévue par les mots suivants: "ou qu'on est sur le point de commettre". Rien ne saurait être plus simple et plus exhaustif que le libellé actuel.

M. Caron: Monsieur le président, j'ai suivi la discussion qui vient d'avoir lieu entre les avocats, qui semblent incapables de déterminer si cela est clair ou si ce ne l'est pas. Si les avocats ne peuvent pas s'entendre, peut-être serait-il permis à un humble profane de proposer que les simples mots "est en train d'être commise" devraient être ajoutés afin d'éclaircir le texte; ainsi, nous en aurions fini de cette question et nous pourrions passer au reste du projet de loi.

M. Howard: Le ministre a déclaré que cette question est discutée très clairement à la page 645 des dépositions faites au comité.

L'hon. M. Fulton: Oui, très clairement.

M. Howard: Je tiens simplement à signaler que le ministre est dans l'erreur. A la page 645, nous avons discuté de l'article 2. On semble y rapporter certaines de mes observations sur ce que le ministre a déclaré alors qu'il était dans l'opposition. Il a admis que le gouvernement libéral de l'époque avait eu une certaine influence sur sa formation, qu'il avait changé d'idée et modifié sa position. Nous avons poursuivi en discutant sur le nombre de fois que l'on s'est servi de cela et le directeur a déclaré que, à sa connaissance, cela n'avait servi qu'une fois. L'article 2 a été adopté et nous sommes passés à l'article 3. Ainsi que le montrent les témoignages, cette partie avait trait au fait que le directeur avait raison d'admettre que certaines choses existaient. Puis le député de Burnaby-Richmond, que je confonds parfois avec un autre député,—le secrétaire parlementaire du ministre des Postes est en train de décrire des cercles dans l'air; je me demande si c'est pour exprimer son état d'esprit ou...

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Howard: Le député de Burnaby-Richmond a posé une question, et le ministre a dit

pourquoi, à son avis, la chose est ainsi, et ils en sont restés là. Contrairement à ce que dit le ministre, il n'y a pas eu d'examen approfondi de la question. Il s'agissait non pas du nouvel article 7, mais de l'article 3 du bill. Une fois que le directeur a commencé son enquête, il peut parler au passé. Nulle part le comité n'a parlé de l'emploi du présent dans l'expression "qu'on est en train de commettre", relativement à l'article 7.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'inviterais le ministre de la Justice à changer son fusil d'épaule et à mettre l'accent sur "conservateur" plutôt que sur "progressiste". Puisque la loi comportait les mots en question, que le rédacteur de l'ancien bill ne semblait pas les trouver superflus, et qu'on s'oppose à leur suppression, pourquoi le ministre n'accepterait-il pas la proposition d'amendement et ne remettrait-il pas ces mots dans la loi?

M. Benidickson: Monsieur le président, au comité, le ministre a souvent exprimé l'avis que le présent bill ne s'écartait pas radicalement,—et qu'il ne voulait pas s'écarter radicalement,—de la jurisprudence relativement à la loi sur les coalitions. Le gouvernement se fait maintenant reprocher l'abrogation de ces mots. Si c'est cette abrogation qu'on critique ici, je dis qu'elle pourrait faire l'objet de critiques semblables plus tard devant nos tribunaux. Le ministre a dit également qu'il croyait que cela pourrait entraîner des changements subséquents dans un certain nombre d'autres articles du bill.

Le ministre n'aura pas d'objection à ce que je dise que je l'ai avisé que cela me paraissait être un article qu'on devrait probablement modifier en comité plénier. Je ne pense pas que cela puisse exiger des modifications au delà de l'article suivant, l'article 3 du bill. Étant donné que tous les honorables membres du comité reconnaissent que ces mots "qu'on est en train de" sont dans la loi actuelle, je me demande pourquoi nous gaspillons tant de temps pour les retenir s'il y a ce qu'on nous a dit au comité de la banque et du commerce, c'est-à-dire l'absence de tout désir au comité de bouleverser indûment la situation actuelle pour ce qui est des décisions des tribunaux au cours des ans concernant notre loi sur les coalitions.

L'hon. M. Fulton: Naturellement, monsieur le président, cela n'a rien à voir, à mon avis, à quoi que ce soit qui serait soumis à un tribunal, mais se rattache à l'exécution d'une enquête par le directeur. Je reconnais certes que j'en ai été avisé par mon honorable ami. Nous l'avons envisagé à nouveau. En l'occurrence j'estime qu'il serait irrationnel d'accéder à la requête de mon honorable ami,